

Arrêté royal du 24 octobre 1904
portant nomination des membres de la commission
permanente des Caisses de prévoyance
en faveur des ouvriers mineurs.

Extrait.

Par arrêté royal du 24 octobre 1904, ont été nommés membres de la commission permanente des Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, pour un terme de six ans :

MM. Braconnier (F.), ancien sénateur, vice-président de la commission administrative de la caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Liège;

Crombois (B.), président de la commission administrative de la Caisse de prévoyance de Charleroi;

Degueldre (O.), président de la commission administrative de la Caisse de prévoyance du Centre;

Dejaer (J.), directeur général des mines;

Dejardin (L.), ingénieur en chef des mines, directeur à l'administration centrale;

Duboisdenghien (L.), directeur à la Caisse générale d'épargne et de retraite;

Leroy (A.), vice-président de la commission administrative de la Caisse de prévoyance de Mons;

Maingie (L.), secrétaire de l'Association des actuaires belges, membre de la commission des accidents du travail;

Wodon (L.), chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint de la commission des accidents du travail.

M. Dejaer (J.) remplira les fonctions de président de la commission et M. Dejardin (L.) celles de secrétaire.

Par le même arrêté, M. Van Raemdonck (A.), chef de bureau au Ministère de l'Industrie et du Travail, a été nommé secrétaire-adjoint de cette commission.